Commune de MARBACHE

Meurthe-et-Moselle

Demande de dérogation au régime de protection pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction d'espèces protégées

Au 64 rue Clémenceau 54820 Marbache

Présentation de la commune

Marbache, commune de Meurthe et Moselle, est une commune du Parc naturel régional de Lorraine.

Localisation du projet

Présentation du rédacteur de la demande

Cette de demande de dérogation est établie par Arnaud Brasselle, chargé de mission pour l'observatoire de biodiversité du Parc naturel régional de Lorraine et animateur de l'opération « Pas de printemps sans Hirondelles ».

Contexte

Selon la présentation qui en a été faite, un projet de réhabilitation de la mairie a été subventionné pour une réception en mars 2026.

Le projet d'envergure consiste à restructurer les bâtiments du 62 et 64 rue Clémenceau. Les travaux vont s'échelonner sur 14 mois.

L'hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum) et l'Hirondelle rustique (Hirundo rustica) sont des espèces protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

De ce fait, l'individu et son nid sont protégés.

Le 62-64 rue Clémenceau accueille des nids d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique. La commune est consciente de l'impact pouvant être occasionné. Elle propose des solutions décrites plus bas.

Le projet de rénovation de la mairie impacte 2 bâtiments, de 2 adresses postales distinctes, les 62 et le 64 de la rue Clémenceau. Ces 2 bâtiments présentent accueillent 2 sites de reproductions de 2 espèces différentes. Au 62, l'Hirondelle de fenêtre niche, alors qu'au 64, il s'agit de nids de l'Hirondelle rustique.

Dans le phasage des travaux, il est prévu d'intervenir en premier lieu au 62, dans des délais très court. Une première demande de dérogation a déjà été déposée. Cette demande concerne le 64 de la rue Clémenceau.

Principes généraux de la réglementation sur le régime dérogatoire

Une dérogation au titre des espèces protégées est demandée au vu de l'article L411-2 du code de l'environnement. Ce dernier prévoit la possibilité de délivrance d'une dérogation aux interdictions liées aux espèces protégées, à condition :

- qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante,
- que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Inventaires réalisés

Dans le cadre de l'opération « Pas de printemps sans Hirondelles », dès 2017, la commune de Marbache a montré son intérêt à la problématique des Hirondelles. Une sensibilisation des habitants a été réalisée par l'organisation d'une animation de type couarail. Il s'en est suivi un inventaire de la commune avec les habitants. Cet inventaire a mis en évidence l'observation, dans la commune, de 16 adresses postales accueillant 20 nids en bon état d'Hirondelle de fenêtre dont 17 occupés et 36 détruits.

https://observatoire.pnr-lorraine.com/wp-content/uploads/2024/05/PPSH_2023_Marbache.pdf

Au 64 rue Clémenceau, en 2017, 3 nids en bon état dont 1 occupé ont été observé. En 2024, ce sont 6 nids dont au moins 2 ont été occupés.

Une première série de 3 nids est installée dans un passage, couloir d'environ 2 m de largeur et de 8 m de longueur. La couverture de ce couloir est en partie en « tôle plastique ondulé » apportant de la chaleur par effet de serre. En pente, cette couverture est à 2 à 2,5m de hauteur.

Installation d'un nid sous la tôle en plastique

Passage accueillant 3 nids d'Hirondelles rustiques

Les Hirondelles accèdent aussi à ce site par des portes qui restent toujours ouvertes.

Dans la continuité à ce couloir, l'entrée à une salle de réception est abritée.

Cet abri accueille 3 autres nids d'Hirondelle rustique.

Si une porte au fond clos un passage, le passage opposé est toujours accessible à cette espèce.

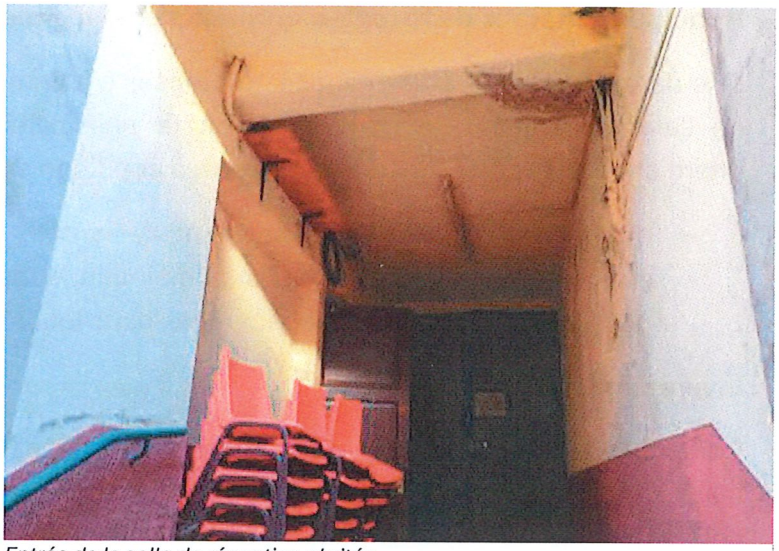

Entrée de la salle de réception abritée

Cet abri est d'environ 2 m de largeur et de 4 m de longueur pour une hauteur de 2,20 m.

Ce lieu est donc identifié par les Hirondelles comme un lieu de reproduction favorable.

Nids installés sur les câbles électriques

Lors des inventaires de 2017 et de 2024, aucun autre site n'a été mis en évidence pour accueillir les Hirondelles rustiques à proximité et même dans la commune. Il est à préciser que la prospection de ces inventaires n'a pas été non plus exhaustive.

Selon les élus, aucun autre bâtiment communal n'accueille des Hirondelles rustiques.

Autre nid installé sur les câbles électriques

Ces observations sont consultables sur le site https://hirondelles.pnr-lorraine.com qui diffuse la connaissance partagée par des contributeurs.

Dans le cadre de cette demande dérogatoire, une recherche d'impact sur d'autres espèces a été effectuée.

Un premier examen des lieux n'a pas identifié la présence de nurseries, ni de présence d'anfractuosités pouvant abrités des chiroptères. En effet, la prospection d'une partie des combles n'a pas mis à jour du guano au sol. Des accès par les portes et fenêtres ne sont pas possibles, en effet ces dernières sont parfaitement scellées.

Le crépi est revêtement en ciment couvrant le mur de la façade de façon homogène. Il ne laisse ainsi pas d'anfractuosités pour l'installation de chiroptères.

La CPEPESC a été contacté. L'association confirme qu'elle n'a pas connaissance de présence de chauves-souris au niveau des bâtiments mentionnés, le 62 et 64 de la rue Clémenceau.

Un chiroptologue sera sollicité pour réaliser dans un second examen plus poussé.

Impacts et mesures :

Dans la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser), il sera difficile d'éviter l'impact sur le site de reproduction. Le bâtiment doit être complétement restructuré, les travaux s'échelonnent sur 14 mois. C'est alors 1 cycle de reproduction qui est concerné.

Même en imaginant ne pas intervenir directement sur l'emplacement des nids pendant la période de reproduction, poussières, vibrations, circulation de personnes et de machines n'assureront pas des conditions favorables à la reproduction.

Au vu des travaux, il est alors nécessaire de compenser le retrait des nids du 64 rue Clémenceau par l'ajout d'au moins 6 nids artificiels d'Hirondelle rustique dans une « cabane à Hirondelles » placée à l'arrière du bâtiment et à l'écart des travaux (cf. la cartographie ci-dessous).

La doctrine régionale est la densification des lieux existants. Pour autant, la connaissance de la répartition de l'espèce ne permet d'opter pour cette mise en œuvre.

Après échange avec le responsable médiation faune sauvage de la LPO France, la solution d'une cabane à hirondelles semble, dans ces conditions, la plus favorable.

Parce qu'il existe une faiblesse du retour d'expérience, les installations de tours à Hirondelles rustiques vendues dans le commerce ne semblent pas des plus pertinentes. Bien que protégée des prédateurs, le système d'ouverture par le dessous et selon le terrain accentue la fraicheur dans l'espace couvert.

Pour ces mêmes raisons, ce bâtiment ne sera pas placé en lisière de la forêt ou d'une haie. En effet, l'orientation du terrain est nord – nord-ouest engendre de la fraicheur, la proximité de la forêt augmenterait cette fraîcheur réduisant l'attrait de ce lieu comme site de reproduction. En

ce qui concerne la présence de haie aux abords de la cabane à hirondelles, les prédateurs à l'affût réduirait les chances de réussite de la reproduction des Hirondelles.

Au regard de ces éléments, un ajustement de l'emplacement sera à opérer afin de répondre au mieux à ces caractéristiques.

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir une hauteur si conséquente qui demanderait également un terrassement plus important.

Une « cabane » de 3 m sur 5 m et de 2,5 m de hauteur permettrait l'installation de 6 nids artificiels et des emplacements où les hirondelles rustiques auraient la possibilité de construire de nouveaux nids. Pour ce faire la mise en place de clous ou de fins supports (baguette de bois 10x10), favoriseront leur installation.

La structure sera revêtue sur les 6 côtés. Seul sur un pan, une ouverture de 15 cm de hauteur sur 20 cm de largeur assurera l'accès aux nids. Cette ouverture pourra être placée dans une porte afin d'effectuer un nettoyage ou une récupération du guano, excellent accélérateur de compost.

L'auvent de cette illustration n'est pas pertinent, il ne sera pas mis en œuvre.

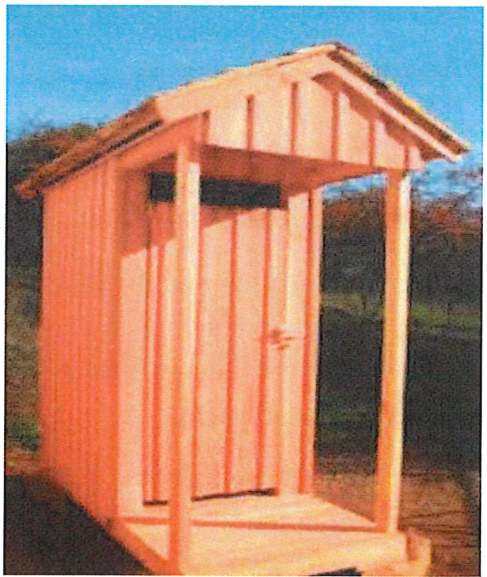

Exemple de cabane à Hirondelles rustiques

La toiture pourra contenir un élément plus translucide pour apporter de la luminosité, et ainsi qu'assurer un apport thermique.

Il sera préférable de poser la structure sur des agglos afin de limiter le pourrissement de la cabane tout en assurant la stabilité et la sécurité.

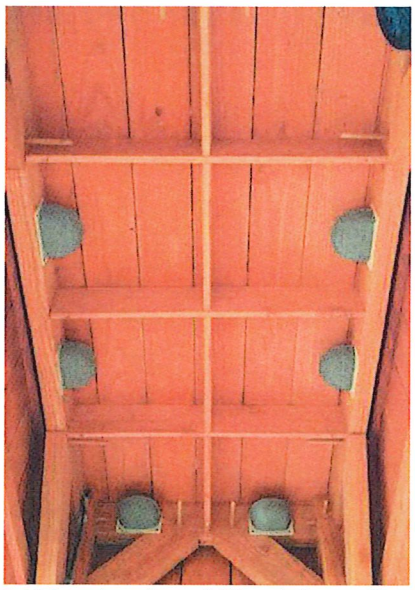

Intérieur de cabane à Hirondelles rustiques

Afin de favoriser l'identification du lieu par les hirondelles, une repasse sera être mise en place dans la limite d'une semaine à partir de l'observation des premières hirondelles en Lorraine au printemps 2025 ou tout du moins jusqu'à passage d'individus dans la « cabane ». Le Parc naturel régional de Lorraine se chargera de son installation, et du temps de diffusion.

Les nids artificiels seront alors installés en février 2025. Ils seront construits par les habitants. La mairie propose d'impliquer le Conseil Municipal des Enfants (CME). Pour ce faire, en début d'année 2025, une animation et un atelier de construction de nids seront encadrés par un animateur de la commune, et accompagnés par Arnaud Brasselle (PnrL). Les nids seront réalisés en papier mâché.

Le suivi sera être réalisé sur une durée de 3 ans.

Le peu de retour d'expérience pour ce système incite à mettre en place un piège photo-vidéo afin d'enrichir la mise en œuvre. Une ouverture dans la structure sera réalisée pour l'installation d'un piège-photo. Le Parc naturel régional de Lorraine installera de façon temporaire un piège photo afin de connaitre la date d'arrivée des Hirondelles. Les clichés serviront également pour un retour d'expérience (communiqué à la LPO et à la DREAL), pour sensibiliser afin de communiquer voire d'inscrire la démarche dans un cadre éducatif.

La commune cherchera également à valoriser la « Cabane à Hirondelles » auprès des habitants afin de les inciter à mettre en place des procédures.

Selon la réussite de l'opération « Cabane à Hirondelles » et à l'issu des travaux, l'installation de nouveaux nids artificiels sera effectuée sur le site historique. Un aménagement adapté permettra d'accueillir les Hirondelle rustique.